

COMITÉ DE GESTION DE LA TAXE SCOLAIRE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du Comité de gestion de la, taxe scolaire de l'île de Montréal tenue le 7 décembre 2023 à 18 h 30 par vidéoconférence.

Sont présents : M. Frank di Bello, président

M. Yazid Djenadi
M. Luis R. Galvez
M. Georges Lemieux
M. Joe Ortona

Mme Marilynne Boyer (substitut)
M. Jean-Claude Lavigne (substitut)
M. Pietro Mercuri (substitut)
M. Christian Ruel (substitut)
M. Rémi Vuong (substitut)

Est absent :¹ M. Yu Cai Tian

Assistent à la séance :

Mme Sylvie Chagnon, directrice générale
M. François Lamothe, secrétaire général et directeur du Service juridique
M. Pierre Venne, directeur – Taxe scolaire

¹ En date de ce jour, le ministre de l'Éducation n'a pas désigné le membre à être choisi après consultation des comités de parents des centres de services scolaires de l'île de Montréal tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 402 de la *Loi sur l'instruction publique*; le mandat de M. Nicolas Marcotte étant terminé depuis le 31 mars 2016.

1. ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de M. Rémi Vuong, l'ordre du jour suivant est adopté :

1. Ordre du jour
2. Approbation et suivi du procès-verbal de la séance du 26 octobre 2023 du Comité de gestion
3. Documents et rapports d'information
4. Rapport annuel 2022-2023 du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal – approbation (**tiré à part**)
5. Période de question, commentaires des membres et questions à l'ordre du jour de la prochaine séance du Comité de gestion
6. Levée ou ajournement de la séance

2. APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 OCTOBRE 2023 DU COMITÉ DE GESTION

Sur la proposition de M. Luis R. Galvez, le procès-verbal de la séance du 26 octobre 2023 est approuvé tel que présenté.

3. DOCUMENTS ET RAPPORTS D'INFORMATION

- a) État de la situation du financement des allocations aux milieux défavorisés – suivi au 31 octobre 2023
- b) Rapport des autorisations accordées par la coordonnatrice – Comptabilité et trésorerie – Règlement n° 51 – emprunts à court terme
- c) Rapport des autorisations accordées par la directrice – Comptabilité et trésorerie – Règlement n° 53 – placement des fonds
- d) Régime de gestion des risques – Rapport annuel 2022-2023
- e) Éducation en milieux défavorisés – Rapport d'activités 2022-2023 des centres de services scolaires et des commissions scolaires de l'île de Montréal
- f) *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs* – période du 1^{er} mars 2023 au 31 mars 2024

4. RAPPORT ANNUEL 2022-2023 DU COMITÉ DE GESTION DE LA TAXE SCOLAIRE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL – APPROBATION

Document déposé : - Rapport du 30 novembre 2023 de la directrice générale (**tiré à part**)

ATTENDU QUE le Comité de gestion est un organisme public régi par la *Loi sur l'instruction publique*, et à ce titre, il est assujéti à des règles de gouvernance et de transparence;

ATTENDU QUE le rapport annuel fait état des résultats financiers du Comité de gestion pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 et que ces informations, dans un souci de transparence, sont publiées sur le site Web du Comité de gestion;

ATTENDU QUE le contenu du rapport annuel, de par la nature des informations qu'il contient, doit faire l'objet d'une révision et d'une approbation par les membres du Comité de gestion préalablement à sa diffusion;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. FRANK DI BELLO ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver le rapport annuel 2022-2023.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS, COMMENTAIRES DES MEMBRES ET QUESTIONS À L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ DE GESTION

Les membres du comité d'Orientations se sont réunis le 23 novembre 2023. Ils ont pris connaissance des analyses sur les activités d'encaissement au comptoir de perception ainsi que du plan d'action de CIM Conseil.

Le comité recommande au Conseil d'administration la fermeture officielle du comptoir de perception à compter du 1^{er} mars 2024.

Par ailleurs, le comité recommande un suivi semi-annuel sur le plan d'action mis en place suite aux recommandations de CIM Conseil.

En conséquence, il est proposé par Mme Marilyne Boyer, présidente du comité d'Orientations, et résolu à l'unanimité de :

- fermer le comptoir de perception à compter du 1^{er} mars 2024;
- d'effectuer un suivi semi-annuel du plan d'action, suite aux recommandations de CIM Conseil, en mai et en décembre 2024.

Le Président souligne la nomination de M. Joe Ortona à titre de Président de l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec et lui souhaite du succès dans ses nouvelles fonctions.

La directrice générale informe les membres que le PL23 a été approuvé en date de ce jour par l'Assemblée nationale.

6. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Sur la proposition de M. Christian Ruel, la présente séance est levée à 19 h 15.